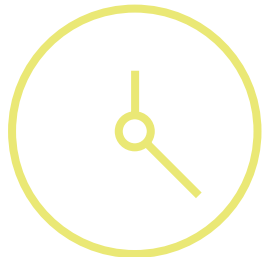


Quand et quelles langues sont interprétées ?

Les prestations d'interprétation peuvent être utilisées en semaine de 7h à 19h, même pendant les mois d'été.

- Au total, 34 langues différentes (y compris la langue des signes) sont proposées.
- Une interprétation dans l'une des 17 langues les plus fréquemment requises (truc, bosnien/croate/serbe, arabe, dari, farsi etc.) est possible en quelques minutes.
- Pour les autres langues, l'interprétation peut en règle générale être réservée en quelques jours. Certaines langues rares (par ex. l'hindi, l'ourdou) font également partie de la prestation.
- Retrouvez toutes les informations sur www.bmbwf.gv.at/videodolmetsch



Est-ce que les conversations sont confidentielles ?

Oui. L'interprétation s'effectue dans le cadre de la protection des données via un système crypté. Le contenu des conversations est traité de manière confidentielle et n'est en aucun cas enregistré ou transmis. Tous les interprètes qualifiés sont soumis au secret professionnel et signent une politique de confidentialité.



Ce projet est financé par le Fonds social européen comme faisant partie de la réaction de l'Union Européenne à la pandémie de la COVID-19.

Mentions légales

Propriétaire médiatique, éditeur et directeur de la publication :
Le ministère fédéral de l'éducation, des sciences et de la recherche
Minoritenplatz 5, 1010 Vienne
+43 1 531 20-0
Graphisme : BKA Design & Grafik
Copyright des photos : karo.linagraphic/Shutterstock.com (Cover)
Vienne, mars 2021

bmbwf.gv.at/videodolmetsch

Nous nous comprenons !

Services d'interprétation par visio ou téléphone dans les établissements scolaires élémentaires ou les écoles

Informations pour les parents et tuteurs



À quoi sert l'offre ?

Peut-être vous êtes-vous déjà senti(e) incompris(e) lors d'une conversation avec le(s) enseignant(s) ou vous n'avez pas pu expliquer aussi clairement que vous le souhaitiez vos demandes, puisque l'allemand n'est pas votre langue maternelle. Comme ces conversations concernent des thèmes importants, comme le développement et l'apprentissage de votre enfant ou la décision concernant la suite de son parcours scolaire, de telles incompréhensions devraient être évitées.

Avoir recours à un(e) interprète permet de rendre compréhensible tous les contenus des conversations et de communiquer correctement entre vous et le corps enseignant de votre enfant.

Comment fonctionne une conversation interprétée ?

La conversation avec le soutien d'un(e) interprète fonctionne très simplement : elle peut être effectuée dans l'établissement scolaire avec un soutien en interprétation « activé » ou vous utilisez cette offre chez vous. Pour cela, un lien « Invite » avec la date de l'interprétation incluse vous est envoyé. Dès que vous cliquez sur le lien, l'interprétation commence. Vous pouvez utiliser un smartphone, une tablette, un PC ou un ordinateur portable. Si l'interprétation s'effectue par téléphone, il vous suffit de répondre à l'appel entrant.

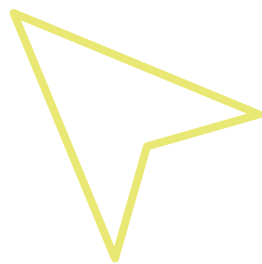
Rien de plus n'est nécessaire. Si vous avez encore des questions, contactez l'établissement scolaire de votre enfant.

Quels établissements scolaires peuvent utiliser cette offre?

L'offre s'adresse à tous les **établissements scolaires élémentaires** ainsi qu'aux **Volksschule et Mittelschule** en Autriche.

Demandez directement à l'établissement scolaire de votre enfant si ou dans quelle mesure cette offre est disponible, et indiquez votre souhait d'interprétation.

Si ce service n'existait pas encore, l'établissement scolaire intéressé peut s'inscrire à l'adresse bildung@savd.at.



Combien coûte l'offre?



Ce projet est financé par le Fonds social européen comme faisant partie de la réaction de l'Union Européenne à la pandémie de la COVID-19. En tant que particulier, vous ne payez rien.

Comment et pour quels contenus l'offre peut-elle être utilisée ?

Les prestations d'interprétation peuvent être utilisées dans différents cas : bien entendu principalement lors d'entretiens convenus avec le(s) pédagogue(s) (par ex. dans le cadre d'un entretien parents-professeurs obligatoire), mais aussi pour les conversations spontanées lorsque par ex. vous allez chercher votre enfant. L'offre peut être utilisée pour des réunions individuelles (par ex. réunion parents-enseignants) mais aussi pour des réunions collectives (par ex. soirées de parents) de l'établissement scolaire.

